

PARC DES BARONNIES PROVENÇALES : UNE CHANCE HISTORIQUE

Depuis que, fin 1998, le Groupement pour la Promotion et l'Expansion du Nyonsais/Baronnies (GPENB), a repris son activité au service du développement de notre région il promeut la création d'un parc naturel régional (PNR).

Cette volonté est née d'un double constat :

- Le territoire du massif des Baronnies Provençales répond parfaitement à la définition des PNR : territoire rural fragile, au patrimoine remarquable, qui s'organise autour d'un projet pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique et social.
- Lorsque l'on regarde la carte du sud-est de la France on découvre 5 PNR : le Queyras, le Vercors, le Luberon, les Alpilles, et le Verdon qui s'enchaînent laissant un espace vide dans le sud Drôme et Hautes-Alpes : **les Baronnies sont le chaînon manquant.**

Alors, pour redonner un élan à notre pays, le GPENB s'est efforcé de convaincre les habitants et les responsables du territoire des avantages qu'apporterait la création d'un PNR.

Des avantages on peut en citer quelques uns au hasard :

- Créer une solidarité entre Drôme et Hautes-Alpes pour préparer un avenir qui ne peut être que commun au-delà des limites administratives.
- Assurer aux communes rurales une présence de proximité pour les aider dans le montage et le suivi de leurs projets, ceci ayant encore plus d'importance compte tenu de la réforme territoriale en cours qui va éloigner les centres de décision.
- Collaborer à la sauvegarde de notre patrimoine naturel et bâti en le valorisant, sachant que les paysages des Baronnies forment un de leurs meilleurs atouts.
- Soutenir l'activité économique artisanale et en particulier l'agriculture, en favorisant les circuits courts, en accentuant la notoriété des productions locales, en développant l'agrotourisme sous toutes ses formes.
- Obtenir des financements avantageux qui n'existent que pour les PNR, de l'Europe, de l'état, des régions et des départements.

La constitution du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a été une avancée décisive. Les actions qu'il a conduites depuis, en particulier la rédaction de la charte au terme d'une large consultation des habitants, ont été remarquables.

La charte a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration

Au terme de l'enquête publique, la commission d'enquête a donné un avis favorable à la création du PNR, les instances ministérielles consultées sur le contenu du projet de charte l'ont jugé remarquable.

Il restera maintenant à chaque commune à déterminer si elle adhère à ce beau projet, sachant que sa décision l'engagera pour 12 ans.

Le vote des communes déterminera l'avenir des acteurs économiques : sans adhésion au parc, ceux ci seront privés pendant douze ans de participation aux actions promues par le parc !

Depuis le début certains objectent que le PNR sera source de contraintes en particulier en matière de chasse et de propriété. Ce ne sont que des affirmations dénuées de toute véracité. La chasse est régie par des lois nationales, le droit de propriété est inscrit dans la constitution. Ce n'est pas un PNR, dénué de tout pouvoir réglementaire qui va modifier ces dispositions, quand à l'empilement de structures évoqué par certains ce n'est qu'un faux argument. Il existe 46 PNR actuellement, plusieurs sont en cours de création et chaque renouvellement de charte se passe sans problème avec souvent l'adhésion de nouvelles communes. On peut prendre pour exemple le Vercors qui a vu son territoire s'agrandir lors du dernier renouvellement, Crest étant une de ses villes portes !

Faisons un vœu: que 2012 voie **enfin** la création du PNR des Baronnies Provençales afin que soit sauvegardée notre qualité de vie et que prospère notre agriculture et nos entreprises de toutes tailles. Messieurs et mesdames les élus de nos communes, ne laissez pas passer cette chance historique.
